

qui s'explique, parce que la réserve, la modération est une vertu, mais qui cependant est une imprudence et une lâcheté, en présence de la hardiesse avec laquelle s'affirment et s'imposent des doctrines de peste et de mort pour la société.

" Il faut opposer à l'audace satanique du mensonge, l'audace apostolique de la vérité, élever une voix forte contre l'erreur et se montrer disposé à l'écraser sous le poids d'une raison supérieure à tous les sophismes. Alors on verra reculer encore les propagateurs des fausses doctrines jusqu'à l'hypocrisie d'affecter certaines formes religieuses. Il faudra poursuivre la victoire, ôter le masque, montrer tout ce qu'il y a de hideux dans ces viages où se réfléchent si pitoyablement les égarements de l'esprit et la corruption du cœur, et les livrer sans pitié au mépris et à l'indignation publique. Ils crieront à la charité, à la tolérance. L'Évangile, qu'ils auront l'impudence d'invoquer en leur faveur, vous montrera les anathèmes du Christ contre les séducteurs du peuple. Laissez-les crier comme les esprits qui possèdent les évergumènes, sous l'effet de l'exorcisme.

" Maintenant, je dirai que s'il n'y a pas de ménagements à garder envers ceux que l'on sait ne vouloir pas se convertir, être au contraire toujours disposés à pervertir, il n'en est pas de même de ceux qui, appartenant à la cité du bien par le désir général qu'ils ont de suivre la religion et la société, usent des moyens qui ne seraient pas propres à atteindre ce but. Une éducation sous quelque rapport erronée, des préjugés d'école ou de parti peuvent, sans aucune intention perverse de leur part, leur faire soutenir des thèses qu'ils rejetteraient, s'ils étaient convaincus qu'elles tendent au détriment d'une cause sacrée qui leur est chère. Sans doute, on doit combattre ce qu'il y a de faux dans les idées qu'ils émettent, signaler le danger que leurs doctrines peuvent offrir, et entrer avec eux dans une discussion qui ait pour arme une logique puissante et précise, mais qu'on n'exagère ni en elles-mêmes, ni en leurs conséquences les théories que l'on croit demander une réfutation. Qu'on ne sacrifie aucun des droits de la vérité; qu'on ne laisse aucune maxime, aucune assertion préjudiciable à l'enseignement et aux lois de l'Église, sans en montrer la fausseté: c'est un droit, c'est un devoir."

CORRESPONDANCE

Société de colonisation No. 1 du comté de Kamouraska
M. l'Éditeur,

L'empressement avec lequel vous avez déjà inséré dans votre *Gazette des Campagnes* les correspondances relatives aux opérations de plusieurs sociétés de colonisation, me fait espérer que vous publierez la présente correspondance qui ne peut manquer d'intéresser ceux qui s'occupent d'une manière efficace de colonisation.

L'an dernier la société de colonisation No. 1 de Kamouraska comptait cent soixante et quinze souscripteurs. Depuis sa formation, qui date du 28 septembre 1869, 186 lots ont été demandés dans le territoire réservé pour l'établissement des colons de la société, et un certain nombre ont également été demandés en dehors de ce territoire, le long de la route du Gouvernement. Lors de la formation de la société 49 lots avaient été vendus dans le seul comté Pohénégamook, par M. l'Agent des terres de la Couronne, le Dr. Chs. T. Dubé.

Bon nombre de colons ont commencé à faire des défrichements sur leurs lots et les ont même ensemenés en totalité ou en partie le printemps dernier. Ainsi 123 arpents ont été défrichés et ensemenés, et 122 arpents seulement défrichés, donnant un défrichement total de 245 arpents dans l'espace de quelques mois.

Il y a déjà dans le canton Pohénégamook un moulin à scie en opération depuis l'année dernière, un autre en construction qui sera terminé le printemps prochain. Enfin un moulin à farine aussi en opération depuis plus d'une année.

Il est question d'y construire prochainement une chapelle. Le conseil d'administration est désireux d'en aider la construction par tous les moyens à sa disposition, aussi se propose-t-il d'y consacrer l'excédant des recettes sur les dépenses de la première année, lequel s'élève à plus de \$250.

D'après l'état des comptes, le 5 octobre dernier, les recettes totales, tant la souscription des membres que l'octroi du Gouvernement, s'élevaient à \$600. Les dépenses se montaient à \$303.56, réparties comme suit: \$219 ont été distribuées aux colons, à titre d'encouragement; \$60.55 pour achat de grains de semence et de lard, distribués aux plus nécessiteux; \$24.21 pour dépenses du Conseil d'administration.

La route du Gouvernement dite "Route de St. Alexandre" est faite et parachevée jusqu'au milieu du huitième rang de la concession du Lac, par conséquent à un peu moins de 3 milles de l'extrémité Ouest du lac Pohénégamook. Cette route sera indubitablement terminée l'été prochain. Il y aura alors voie de communication facile partant de St. Alexandre à aller jusqu'à la ligne provinciale. J'ai raison de croire que les travaux d'ouverture du chemin Taché commenceront aussi l'été prochain. Il est désirable que ce chemin se fasse au plus tôt, afin de donner aux colons accès au canton Chabot, pour y commencer des défrichements.

St. Alexandre, 10 janvier 1871. ALEXANDRE GAGNON, S.

Société de colonisation No. 2 de l'Islet

La liste des officiers et directeurs de cette société de colonisation pour 1871, est comme suit: H. Hébert, président; Ls. Bois, vice-président; Alex. Caron, secrétaire-trésorier.

Directeurs: C. Bois, Dr. S. Roy, C. Caouette, N. Pelletier et G. Pelletier.

Du travail et du repos chez le cheval

Le travail est nécessaire à la santé du cheval, parce qu'il favorise la circulation et l'action régulière de toutes les fonctions. Un travail excessif use les forces, nuit à la santé tout aussi bien qu'un repos trop absolu.

On doit donc faire travailler un cheval selon la nature de son tempérament, mais en adoptant une sage progression dans les fatigues qu'on lui fera supporter; car le cheval peut suffire à un travail pénible, si les soins et la nourriture ne lui font pas défaut.

Le cheval a besoin de deux heures, au moins, de travail par jour. On devra, autant que possible, varier les allures, en évitant de le tenir trop longtemps de suite à celles qui sont vives.

Si le cheval doit entrer en campagne ou changer la somme de travail qu'il était habitué à fournir, il faut l'y préparer progressivement, et alors on verra combien sont grandes les fatigues qu'il peut supporter.

Disons encore que le cheval préfère le travail de jour à celui de la nuit, bien que la privation du sommeil soit moins sensible chez lui que chez les autres animaux.

Enfin, nous recommanderons de ne pas exposer le cheval, par une brusque transition, après un travail quelconque, au froid, au vent ou à la pluie, afin d'éviter les arrêts de transpiration.

— A. A. VIAL.

L'absence à notre atelier de 2 ouvriers, a été la cause du retard apporté à la publication des derniers et présent numéros de la *Gazette des Campagnes*.